

## FICHE PROJET

### « LOGEMENT ACCOMPAGNE ADAPTE VERS L'AUTONOMIE »

Programme « 10 000 logements  
HLM accompagnés »

Juin 2020



union  Épière Robert Monnier



### Présentation du projet

Proposer un logement autonome et un accompagnement social renforcé dans le logement, à des personnes ayant connu des parcours de rue, ou à des personnes sortant d'incarcération.



**Catégorie :** Accès



**Mots clés :** Sortants de prison ; publics à la rue



**Porteurs du projet :** Patrimoine SA en partenariat avec l'UCRM



**Période :** 2015 - 2017



**Territoire concerné :** Toulouse et communes limitrophes Ouest

### Contexte et genèse

Pour les personnes qui ont connu de longues périodes d'incarcération ou des parcours de rue, un accompagnement individualisé et de qualité est indispensable pour garantir le maintien dans le logement. Ces publics nécessitent en effet, un accompagnement spécifique qui tienne compte de différents enjeux :

- Pour les sortants de prison, la privation de liberté inscrit les publics dans une dynamique particulière, des risques de repli sur soi réels, d'autant que les liens familiaux et amicaux se distendent. Même s'ils ont bénéficié d'un espace encadré, le passage à l'autonomie pour des personnes sortant d'incarcération peut être vécu comme angoissant, inaccessible et porteur de risques (perte des repères, possibilité de récidive).
- Pour les personnes ayant connu des parcours de rue, les problématiques d'isolement s'additionnent à celles de la perte de confiance et de la souffrance psychosociale avec des conséquences importantes sur la santé.

Pour les deux publics, l'entrée dans le logement peut générer des attentes fortes qui elles aussi, doivent être déconstruites au profit d'une réalité plus cohérente.

C'est pour construire une réponse adaptée à ces enjeux que le projet LAAVA a émergé. Le dispositif entend créer un sas avec des conditions favorables d'occupation du logement, grâce à un accompagnement social adapté que le dispositif entend construire.

### Publics cibles

- › **Nature du public visé :** Les personnes sans résidence stable et les sortants d'incarcération sont des personnes souvent isolées n'ayant plus l'habitude de vivre dans un logement autonome et ayant vécu des parcours parsemés de situations d'échecs et de ruptures les ayant conduits à une perte de confiance en leur capacité à s'en sortir.
- › **Nombre de ménages/ personnes accompagnées :** 10 ménages

### Partenariat

**Les porteurs du projet :** Le projet a été porté par Patrimoine SA sur Toulouse en partenariat l'UCRM (Union Cépière Robert Monnier) – qui accompagne des personnes fragilisées.

#### Les partenaires du projet

Le dispositif s'est également donné l'opportunité de mobiliser l'association l'Amandier, qui porte une mission de médiation sociale pour le compte de Patrimoine SA, et pouvait être interpellé notamment autour de la gestion des conflits de voisinage et de la tranquillité résidentielle.

Si les publics accompagnés sont essentiellement issus des structures de l'UCRM, d'autres partenaires tels que le SPIP ont également été associés aux échanges concernant les opportunités d'accompagnement de certaines personnes sous-main de justice, en fin de peine, pour préparer la sortie et anticiper leur entrée dans le logement.

### La mise en œuvre

#### Déploiement et contenu du projet

##### **Un repérage et une évaluation de la situation des ménages intermédié par les partenaires en charge de l'accompagnement.**

Le public candidat à l'entrée dans le parc des deux bailleurs, est repéré et orienté par l'UCRM parmi le public des structures d'hébergement gérées par l'association qui accueille des publics sortant d'incarcération et/ ou des publics affichant des parcours de rue. Le repérage des situations a dans certaines situations, pu être anticipé dans le cadre des commissions de préparation des sorties de détention, sous pilotage du SPIP.

##### **Un diagnostic social comme porte d'entrée vers le parc social.**

Un diagnostic social est réalisé par l'UCRM, auprès des personnes pressenties pour intégrer le dispositif. Toutes les personnes susceptibles d'entrer sur le dispositif, sont rencontrées par le bailleur (responsable du pôle social) dans le cadre d'un rendez-vous tripartite qui réunit également le référent social de l'UCRM (référent du dispositif) et l'usager. Cette procédure emprunte à un mécanisme déjà existant chez le bailleur, mobilisable pour tous les publics « prioritaires » et est une garantie d'une plus forte acceptation des dossiers dans les Commissions d'Attributions (CAL).

##### **Deux modalités de mise à disposition des logements.**

Les personnes sont logées soit en location directe, soit en bail glissant en fonction du besoin d'accompagnement et du niveau d'autonomie de la personne.

Dans le cas où un bail glissant serait mobilisé, l'objectif est de permettre l'accueil de personnes ne disposant pas dès le premier mois des droits ouverts permettant l'acquittement des charges liées au logement, et de favoriser le principe d'un accompagnement social systématisé. Le logement est meublé et équipé avec le locataire permettant un accueil direct pour une personne ne disposant que de modestes ressources.

##### **Un accompagnement social à forte intensité et en proximité des personnes.**

Les ménages sont engagés à travers un contrat d'accompagnement librement consenti et établi sur

la base des éléments de diagnostic de l'UCRM. L'accompagnement mobilisé se caractérise par une très grande agilité, et une forte proximité avec les personnes (avec des visites à domiciles régulières notamment) et un travail qui s'engage sur :

- Le soutien à la gestion locative et budgétaire ;
- Le soutien à l'intégration et à l'appropriation du lieu de vie (entretien, occupation, voisinage, services, repères...);
- L'aide à l'installation dans le logement pérenne avec la mobilisation si besoin des aides de droit commun pour la conforter (FSL, tutelle, droit commun...)
- La mobilisation des ressources favorisant l'accès aux droits, à l'insertion sociale et professionnelle et la lutte contre l'isolement ;

##### **Des équipes territoriales côté bailleur, également en proximité.**

Le lien au bailleur est également garanti tout au long de l'accompagnement, par l'intermédiaire des CESF qui assurent une référence vis-à-vis des personnes dès leur entrée dans le parc. Cela se traduit notamment par une rencontre systématique à l'entrée pour créer le lien et rassurer.

Au fil de l'eau, les professionnels en charge du suivi des ménages dans le parc au sein des agences territoriales de Patrimoine SA, sont également impliqués dans le cadre des commissions de suivi (qui mobilise également le référent de l'UCRM). Cette instance permet un suivi et un échange croisé autour des situations, pour identifier des leviers d'accompagnement, au regard des difficultés rencontrées par les publics accompagnés.

#### Moyens mobilisés

**Moyens humains :** Le Pôle innovation assure le pilotage de l'action, et associe également le Pôle social, et les CESF des agences territoriales. Le projet est porté à moyens constants par le bailleur.

**Moyens financiers :** Le coût du projet s'élève à 49.500€ pour l'accompagnement de 10 ménages (incluant l'ingénierie du dispositif). Il est en partie financé par le FNAVDL au titre des « 10 000 logements accompagnés ». A cette somme, s'ajoute les ressources mobilisées par Patrimoine SA (4500

### Les enseignements

#### Principaux résultats

##### Chiffres clés :

- Durée moyenne d'un accompagnement : 12 mois
- Taux de maintien à + 2 ans : 90%

##### Un projet accélérateur de l'accès au logement.

Pour la majorité des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif, l'entrée dans un logement autonome n'aurait pas pu se faire dans les mêmes conditions sans l'expérimentation. Les parcours auraient globalement été plus longs et auraient certainement mobilisés des dispositifs d'hébergements transitoires. Pour certains profils, de publics à la rue, LAAVA a servi de tremplin, voire a été la condition *sine qua non*, pour une entrée dans le logement autonome, garantissant ainsi une fluidité des parcours résidentiels, et se positionnant comme une alternative à l'hébergement.

##### Un partenariat antérieur éprouvé mais un projet vecteur d'une confiance augmentée.

Les partenaires du dispositif ont d'ores et déjà eu à collaborer en amont du projet LAAVA dans le cadre « d'approches projets » expérimentales. Le programme 10 000 logements HLM accompagnés a cependant constitué l'opportunité de construire une véritable confiance mutuelle favorisée par une acculturation aux contraintes, et pratiques de l'autre, et cette confiance constitue le ciment du dispositif.

##### Une prise de risque réelle, favorisée par la confiance créée mais aussi, par le filet de sécurité que constitue l'accompagnement social renforcé.

Le dispositif offre un filet de sécurité à travers l'accompagnement social qui est proposé. C'est ce filet, assorti à la confiance et aux habitudes de travail approfondies entre les partenaires, qui a su convaincre et rassurer. Autre indicateur illustrant la qualité du partenariat et de la confiance bâtie, un seul bail glissant aura été mobilisé dans le cadre de l'expérimentation, pour une situation spécifique.

##### Un travail social renouvelé.

Parmi les effets repérés du dispositif, celui-ci a permis de réinterroger un cadre de travail partenarial par un regard croisé qui enrichit la pratique de l'un comme de l'autre des partenaires.

##### Des logements à bas loyers et une agilité quant aux délais d'entrée dans le logement.

Les publics se sont vus proposer des logements bien localisés dans des quartiers qui leur convenaient. En outre, une réelle anticipation quant à la mise à disposition des logements a été opérée par Patrimoine SA ainsi qu'une souplesse dans les délais d'entrée, au regard des besoins des publics. Cette agilité et cette anticipation constituent des garanties pour une vraie continuité des parcours.

##### Un bilan positif des accompagnements clôturés

Malgré la complexité des parcours (des années de rue, sous écrous...), 9 ménages sur 10 accompagnés dans le cadre du dispositif sont toujours dans les logements deux ans après l'expérimentation. Seul une situation (seul bail glissant mobilisé) ne se sera pas maintenue à l'issue de plus de 2 ans d'accompagnement.

#### Suites et perspectives

L'expérimentation a permis de nourrir de nouvelles pratiques et de conforter un partenariat ressource sur le territoire pour le bailleur. Patrimoine SA a depuis lors, poursuivi l'action dans le cadre du programme « 10 000 logements hlm accompagnés » et ouvert son questionnement à d'autres publics avec besoins spécifiques (jeunes et femmes victimes de violences, sortants de résidence sociale...). Ces projets sont menés avec l'UCRM et/ ou associatif d'autres acteurs du territoire (Mission locale, Habitat Humanisme ...)

#### Contacts

- > **Patrimoine SA** : Lucie Etienne - chargée de Mission Innovations & Partenariats  
[Lucie.ETIENNE@sa-patrimoine.com](mailto:Lucie.ETIENNE@sa-patrimoine.com)

*« La prise de risque a été plus forte ici qu'à la normale, avec des publics pour lesquels on aurait sûrement été dans une logique de veille. Le projet a été un accélérateur, il a permis de faire des paris qui ont payé. »*